

Communiqué de presse le 5 juin 2014
Informations réglementées
www.terbeke.com

DIVIDENDES – MISE EN PAIEMENT

L'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2014 a décidé de distribuer un dividende brut de 2,50 euro par action donnant droit à dividende.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 16 juin 2014 contre coupon nr. 26.
L'action sera coté ex-coupon à partir du 11 juin 2014.

Le dividende est payable contre coupon nr. 26 aux banques belges agréées, le service financier étant assuré par la banque BNP Paribas Fortis qui a été désignée System Paying Agent et unique agent payeur.

Le conseil d'administration



Daniel Coopman